

REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le sept du mois de février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard DUFOURD, Maire.

Etaient présents : M. DUFOURD Jean-Bernard - M. LE GLATIN Jean-Paul - M. LAOUE Jean-Jacques – Mme BEGUE Camille - M. TROUY Nicolas - Mme BARBE Marie-Christine - M. TIXIER Sylvain - M. LABURTHE Jean-Paul

Etaient absents excusés : Mme LUXEY Nicole - Mme HUSSON Delphine - Mme GORGEOT Corinne -Mme STAQUET Elodie- M. AUBIN Jean-Claude - M. NOYER Guy.

Absent :

Procuration(s) : Mme LUXEY Nicole à M. DUFOURD Jean-Bernard - Mme HUSSON Delphine à M. TROUY Nicolas - Mme GORGEOT Corinne à Mme BARBE Marie-Christine -Mme STAQUET Elodie à M. TIXIER Sylvain - M. AUBIN Jean-Claude à M. LABURTHE Jean-Paul.

Date de convocation : 31 janvier 2020

Secrétaire de séance : M. LE GLATIN Jean-Paul

I) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de nommer M. LE GLATIN Jean-Paul, secrétaire de séance. Accord unanime.

II) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2019 :

Le procès-verbal du conseil municipal du 13 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

III) DENOMINATION DU POLE SANTE : DCO/07/02/2020/01

Le pôle de santé a ouvert ses portes dans le bâtiment anciennement appelé « commerces GMC ».

Il serait bien de le baptiser. Avec l'accord de sa famille et il proposé de lui donner comme nom : « Pôle de Santé Annie BONNET », en hommage à notre ancienne institutrice.

Avis est demandé au conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de dénommer le pôle de santé « Pôle de Santé Annie BONNET ».

IV) DEMANDE DETR 2020 : DCO/07/02/2020/02

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'aménagement des allées du cimetière serait nécessaire, pour une meilleure circulation pour les personnes à mobilité réduite et l'entretien du cimetière n'utilisant plus de désherbant.

L'estimatif des travaux pour cette opération s'élève à 23 934.00 € HT.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

- État (DETR) :	8 376.90 € (35 %)
- Région : € (..... %)
- Département : € (..... %)
-Autofinancement :	15 557.10 € (65 %)
 TOTAL HT	 23 934.00 €
TOTAL TTC	28 720.80 €

Avis est demandé au conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le projet de l'aménagement des allées du cimetière pour un montant de 23 934.00 € HT,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel qu'indiqué ci-dessus,
SOLLICITE une subvention de l'État de 8 376.90 € au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

V) REPRISE DE LA VOIRIE DES LOTISSEMENTS : MOULIN DE RIGAUD ET LE HAMEAU + PARCELLE AC 89 : DCO/07/02/2020/03

L'association syndicale libre des propriétaires du lotissement « Le Hameau » a fait la demande pour la rétrocession de la voirie du lotissement « Le Hameau » ainsi que la parcelle AC n°89 comme espace vert.

Il en est de même pour la reprise de la voirie du lotissement « Moulin de Rigaud ».

Avis est demandé au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- Emet un avis favorable concernant la reprise de la voirie des lotissements « Moulin de Rigaud » et « Le Hameau » ainsi que la parcelle AC n°89 comme espace vert.
- Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure administrative.

VI) MODIFICATION DES STATUTS DU SIVU PLAGE : DCO/07/02/2020/04

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) pour la surveillance des plages et des lacs du littoral girondin a été créé le 13 mars 2003, et transformé en Syndicat Mixte le 13 juin 2006.

La rétrocession de la compétence « Surveillance des plages » de la Communauté de communes Médoc Atlantique aux communes de Carcans, Hourtin et Lacanau et l'adhésion de ces dernières au syndicat entraîne une modification des statuts du syndicat mixte, qui se constitue désormais des communes de : Arcachon, Carcans, Grayan et l'Hôpital, Hourtin, Lacanau, La Teste-de-Buch, Lège-Cap Ferret, Le Porge (Communauté de Communes La Médulienne), Naujac-sur-mer, Soulac-sur-mer, Vendays-Montalivet, Vensac, Le Verdon-sur-mer.

Ce changement de composition entraîne de ce fait une modification des statuts du syndicat, et plus précisément de son Article 1 :

« En application des articles L.5111-1 et L. 5212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et par arrêté Préfectoral en date du 17 mars 2003, puis du 28 août 2006, il est formé un établissement public de coopération intercommunale entre les communes de :

Arcachon, Carcans, Grayan et l'Hôpital, Hourtin, Lacanau, La Teste-de-Buch, Lège-Cap Ferret, Le Porge (Communauté de Communes La Médulienne), Naujac-sur-mer, Soulac-sur-mer, Vendays-Montalivet, Vensac, Le Verdon-sur-mer.

Cet établissement de coopération prend la forme d'un syndicat mixte, et la dénomination de « **Syndicat pour la surveillance des plages et des lacs du littoral Girondin** ».

Les collectivités adhérentes au syndicat disposent d'un délai de trois mois suivants la délibération prise le 21 novembre 2019 par l'assemblée du syndicat, afin d'acter par délibération municipale la modification des statuts portant sur la composition du syndicat. Passé ce délai, et à défaut de délibération, la décision est réputée favorable.

VU l'Arrêté Préfectoral du 13/03/2003 portant sur la création du SIVU pour la surveillance des plages et des lacs du littoral girondin,

VU l'Arrêté Préfectoral du 28/08/2006 portant sur sa transformation en syndicat mixte le 13/06/2006,

VU la délibération du syndicat mixte du 21/11/2019 portant sur la rétrocession de la compétence « surveillance des plages » de la communauté de communes Médoc Atlantique aux communes de Carcans, Hourtin et Lacanau et leur adhésion au syndicat, et approuvant la modification statutaire,

CONSIDERANT la proposition de modification des statuts du syndicat mixte portant sur sa composition,

CONSIDERANT que les collectivités adhérentes au syndicat disposent d'un délai de trois mois à compter de la délibération de l'assemblée du syndicat, pour se prononcer sur la modification envisagée, et que passé ce délai, et à défaut de délibération, la décision est réputée favorable,

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour :

APPROUVER les modifications statutaires du Syndicat pour la surveillance des plages et des lacs du littoral Girondin, apportées à son article 1, portant la composition du syndicat aux communes suivantes :

Arcachon, Carcans, Grayan et l'Hôpital, Hourtin, Lacanau, La Teste-de-Buch, Lège-Cap Ferret, Le Porge (Communauté de Communes La Médulienne), Naujac-sur-mer, Soulac-sur-mer, Vendays-Montalivet, Vensac, Le Verdon-sur-mer.

AUTORISER Monsieur le Maire à notifier cette délibération à Monsieur le Président du Syndicat pour la surveillance des plages et des lacs du littoral Girondin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les modifications statutaires du Syndicat pour la surveillance des plages et des lacs du littoral Girondin, apportées à son article 1, portant la composition du syndicat aux communes suivantes :

Arcachon, Carcans, Grayan et l'Hôpital, Hourtin, Lacanau, La Teste-de-Buch, Lège-Cap Ferret, Le Porge (Communauté de Communes La Médulienne), Naujac-sur-mer, Soulac-sur-mer, Vendays-Montalivet, Vensac, Le Verdon-sur-mer.

AUTORISE Monsieur le Maire à notifier cette délibération à Monsieur le Président du Syndicat pour la surveillance des plages et des lacs du littoral Girondin.

VII) ACHAT DU MATERIEL DE LA BOULANGERIE « LE FOUR A BOIS DE TAYAC » :

DCO/07/02/2020/05

La SARL Le four à bois de Tayac a vendu 1 panetière et 1 vitrine à la commune pour un montant de 1000 €. Cette somme sera déduite du loyer de la location du chalet du Pin-Sec à ce jour impayée.

Avis est demandé au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'achat du matériel du four à bois de Tayac pour la somme de 1000 € à déduire du loyer du chalet du Pin-Sec.

VIII) APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019

M. Le Maire propose d'approuver les comptes de gestion 2019 présentés par les Trésoriers de Soulac-sur-mer. Ceux-ci sont conformes aux comptes administratifs 2019 de la commune :

- * DCA/07/02/2020/06 Approbation du compte de gestion 2019 Camping – Unanimité
- * DCO/07/02/2020/07 Approbation du compte de gestion 2019 Commune – Unanimité
- * DEA/07/02/2020/08 Approbation du compte de gestion 2019 Service de l'eau – Unanimité
- * DFO/07/02/2020/09 Approbation du compte de gestion 2019 Sylviculture - Unanimité
- * DSP/07/02/2020/10 Approbation du compte de gestion 2019 S.P.A.N.C - Unanimité
- * DTS/07/02/2020/11 Approbation du compte de gestion 2019 Transport scolaire - Unanimité

IX) APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

M. Jean-Paul LE GLATIN présente les comptes administratifs 2019 :

CAMPING : DCA/07/02/2020/12

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou déficit	Dépenses ou déficit	Recettes ou déficit	Dépenses ou déficit	Recettes ou déficit
Résultats reportés	3 076.76 €			19780.37€	3076.76€	19780.37€
Opérations de l'exercice	105 836.15€	101 087.55 €	682913.78€	696207.70€	788749.93€	797295.25€
TOTAUX	108 912.91€	101 087.55 €	682913.78€	715988.07€	791826.69€	817075.62€
Résultats de clôture	7 825.36 €			33074.29€	7825.36 €	33074.29€
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	108 912.91€	101 087.55 €	682913.78€	715988.07€	791826.69€	817075.62€
RESULTATS DEFINITIFS	7 825.36 €			33074.29€		25248.93€

COMMUNE : DCO/07/02/2020/13

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou déficit	Dépenses ou déficit	Recettes ou déficit	Dépenses ou déficit	Recettes ou déficit
Résultats reportés		17 689.58 €		171 245.07€		188 934.65 €
Opérations de l'exercice	85 398.62 €	90 426.38 €	914738.49€	999 056.51€	1000137.11€	1089482.89€
TOTAUX	85 398.62 €	108 115.96 €	914738.49€	1170301.58€	1000137.11€	1278417.54€
Résultats de clôture		22 717.34 €		255 563.09€		278 280.43€
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	85 398.62 €	108 115.96 €	914738.49€	1170301.58€	1000137.11€	1278417.54€
RESULTATS DEFINITIFS		22 717.34 €		255 563.09€		278280.43€

SYLVICULTURE : DCO/07/02/2020/14

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou déficit	Dépenses ou déficit	Recettes ou déficit	Dépenses ou déficit	Recettes ou déficit
Résultats reportés		11 282.06 €		3 393.78 €		14 675.84 €
Opérations de l'exercice	52 150.18€	43 251.00 €	88 952.54€	94 787.05 €	141 102.72 €	138 038.05 €
TOTAUX	52 150.18€	54 533.06 €	88 952.54€	98 180.83 €	141 102.72 €	152 713.89 €
Résultats de clôture		2 382.88 €		9 228.29 €		11 611.17 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	52 150.18€	54 533.06 €	88 952.54€	98 180.83 €	141 102.72 €	152 713.89 €
RESULTATS DEFINITIFS		2 382.88 €		9 228.29 €		11 611.17 €

TRANSPORT SCOLAIRE : DCO/07/02/2020/14

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou déficit	Dépenses ou déficit	Recettes ou déficit	Dépenses ou déficit	Recettes ou déficit
Résultats reportés		2 230.00 €		7 272.38 €		9 502.38 €
Opérations de l'exercice	0.00 €	2 000.00 €	18 925.58€	13 602.12€	18 925.58€	15 602.12 €
TOTAUX	0.00 €	4 230.00 €	18 925.58€	20 874.50€	18 925.58€	25 104.50 €
Résultats de clôture		4 230.00 €		1 948.92 €		6 178.92 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	0.00 €	4 230.00 €	18 925.58€	20 874.50€	18 925.58€	25 104.50€
RESULTATS DEFINITIFS		4 230.00 €		1 948.92 €		6 178.92 €

SPANC : DCO/07/02/2020/14

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou déficit	Dépenses ou déficit	Recettes ou déficit	Dépenses ou déficit	Recettes ou déficit
Résultats reportés				7 139.79 €		7 139.79 €
Opérations de l'exercice	0.00	0.00	3 675.10 €	5 323.12 €	3 675.10 €	5 323.12 €
TOTAUX	0.00	0.00	3 675.10 €	12462.91 €	3 675.10 €	12 462.91 €
Résultats de clôture				8 787.81 €		8 787.81 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	0.00	0.00	3 675.10 €	12462.91€	3 675.10 €	12 462.91 €
RESULTATS DEFINITIFS		0.00		8 787.81 €		8 787.81 €

SERVICE DE L'EAU : DEA/07/02/2020/15

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou déficit	Dépenses ou déficit	Recettes ou déficit	Dépenses ou déficit	Recettes ou déficit
Résultats reportés		5 551.47 €		95 521.03 €		101 072.50 €
Opérations de l'exercice	147588.22 €	57 066.25 €	62 001.79€	63 507.71 €	209 590.01 €	120 573.96 €
TOTAUX	147588.22€	62 617.72 €	62 001.79€	159028.74€	209 590.01 €	221 646.46 €
Résultats de clôture	84 970.50 €			97026.95€		12 056.45 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	147588.22 €	62 617.72 €	62001.79 €	159028.74€	147 588.22 €	221 646.46 €
RESULTATS DEFINITIFS	84 970.50 €			97026.95€		12 056.45 €

X) TOUR DE TABLE :**Camille BEGUE :**

Camille BEGUE fait part au Conseil Municipal des résultats du camping municipal depuis 11 ans. Elle explique les chiffres avec des tableaux et graphiques distribués à ses collègues. Les chiffres sont stables depuis 2015.

Jean-Paul LE GLATIN :

Jean-Paul LE GLATIN remercie et félicite ses collègues pour le bon travail effectué tout au long du mandat.

Jean-Bernard DUFOURD :

Jean-Bernard DUFOURD informe le Conseil Municipal que :

- Des nouvelles sur le déplacement des réseaux sur la RD3 : au départ cela devait coûter à la commune environ 1.2 millions d'euros. Une seconde proposition est arrivée en mairie pour un montant de 650.000 €. A suivre.
- Suite à la sectorisation effectuée l'été dernier, un ordinateur a été mis en place à la mairie pour suivre le réseau d'eau potable.
- Repas des anciens très bien. Merci à Nicole.
- Concernant le parc photovoltaïque proche du SMICOTOM plusieurs sociétés se sont manifestées.

La séance est levée à 19 heures 13.

Les Conseillers,

Le Maire,